

Le quatre octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, se sont réunis au siège du Centre de Gestion à CHASSENEUIL DU POITOU, Téléport 1, bâtiment @1.

**PRÉSENTS :** M. RENAUD Edouard,  
Mme GUITTET Pascale - M. PEROCHON Gérard - M. MARCHADIER Rémy  
M. BAILLY Eric - M. DAZAS Joël - M. GUILLON Alain  
Mme JEAN Gisèle - M. FOURCAUD Jean-Louis - M. BEAUJANEAU Gilbert  
Mme GOURDEAU Evelyne - Mme COLAS Josette  
M. MADEJ Jean-Luc - Mme BERTAUD Rose-Marie

**POUVOIRS :** Mme DESJARDINS Nathalie a donné pouvoir à M. BEAUJANEAU Gilbert,  
Mme FILLATRE Bénédicte a donné pouvoir à M. MARCHADIER Rémy,  
Mme GARDA-FLIP Nelly a donné pouvoir à M. PEROCHON Gérard,  
Mme SAVIN Annette a donné pouvoir à M. RENAUD Edouard,  
Mme TEXEDRE Roselyne a donné pouvoir à Mme GUITTET Pascale

**ETAIT REPRÉSENTÉ PAR :** M. SAVARD Bernard était représenté par Mme MAYTRAUD Danielle

**EXCUSÉS :** Mme BARRAUD Sandrine, Mme GODET Martine, Mme GUERIN Fabienne,  
Mme RABUSSIÉ Laurence, Mme WASZAK Reine-Marie, Mme MARQUÈS-NAULEAU Nathalie,  
M. ALLOUCH Stéphane

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :** Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle - Directrice Générale du Centre de gestion,  
M. REVUELTA Vincent – Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion,  
M. PELTIER Christophe - Conseiller aux Décideurs Locaux

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARCHADIER Rémy



## MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESS DEMATERIALISE DE L'INTERIM TERRITORIAL

Depuis plus de 30 ans, le Centre Départemental de Gestion de la Vienne propose un service d'intérim territorial permettant aux structures publiques du Département d'assurer la continuité de leur service public.

Ce service est mis en œuvre via un process complet partant de la demande de la structure jusqu'à la facturation du service.

Aujourd'hui, la mise en œuvre des différentes étapes de ce process est devenue obsolète et il convient de le dématérialiser entièrement.

AR Prefecture

086-288600232-20241004-202410\_026-DE  
Reçu le 14/10/2024

La dématérialisation consiste en un processus de remplacement des supports d'informations matériels (généralement papier) par un format numérique.

C'est l'un des grands enjeux de transition numérique du Centre Départemental de Gestion de la Vienne présenté et voté dans le programme pluriannuel d'investissement (délibération n° 2024 - 010 du 8 mars 2024).

Au-delà de la dématérialisation des documents, ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large et impacte l'organisation des activités, des procédures, des échanges, des outils et de l'espace de travail des agents.

Les avantages de ce projet sont les suivants :

- **Réduire les coûts** liés à l'achat de papier, d'encre, d'imprimante, de SAV ou même de location d'imprimante. Les frais liés à l'envoi et à l'acheminement des documents vont également disparaître grâce à l'envoi sous forme numérique.
- **Rendre fiable et sécuriser les données** : traçabilité de qui a eu accès aux documents, qui les a modifiés et quand. Les mises à jour sont connues et les données sont totalement sécurisées car conservées via le cloud.
- **Donner un accès rapide aux données et pouvoir les modifier à distance en temps réel** : les documents sont archivés. L'accès est donc simple et rapide, en temps réel et en mobilité.
- **Répondre à un enjeu écologique fort** : en limitant drastiquement les impressions et les envois de papiers.
- **Libérer les espaces de travail et gagner de la place dans les archives "physiques", et les bureaux.**
- **Gagner en productivité** : en réduisant la durée des échanges d'informations, en limitant ou supprimant les déplacements, les envois papiers. La consultation en temps réel et en mobilité des documents est rendue possible. Par ailleurs, cela favorise une communication collaborative. En quelques clics, les agents ont accès à l'information souhaitée.
- **Gagner en rapidité** : lorsque l'envoi postal d'un document nécessite un ou plusieurs jours de l'envoi à la réception, l'envoi numérique est instantané. Cette instantanéité permet à la fois de gagner du temps dans les processus mais aussi de gagner en réactivité et en sécurisation des données.
- **Possibilité de signer numériquement les documents informatisés** et de leur donner une valeur juridique.

En contrepartie, cela nécessite une adhésion complète des équipes, un accompagnement au changement et un investissement financier du Centre Départemental de Gestion de la Vienne.

Aujourd'hui, les structures adhérentes au service intérim utilisent la solution NET-REPLACEMENT pour faire leur demande d'intérim. Cette solution est développée par la Société ARKETEAM.

Après présentation de différentes solutions de dématérialisation, celle proposée par la Société ARKETEAM est la mieux adaptée aux attentes et techniquement la plus performante. Cette solution a également l'avantage de ne pas modifier l'outil pour les structures adhérentes.

Le détail de l'ensemble de la prestation de dématérialisation proposée par la Société ARKETEAM est présenté en annexe.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

Décident :

- De donner un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet de dématérialisation du process d'intérim territorial,
- D'autoriser le Président à signer le devis annexé à la présente délibération pour un montant de 37 162.50€ HT,
- D'autoriser le Président à effectuer les dépenses correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tout document à intervenir sur ce dossier.

AR Prefecture

086-288600232-20241004-202410\_026-DE  
Reçu le 14/10/2024

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac – CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 7 octobre 2024



Le Président,

  
Edouard RENAUD

Le Secrétaire,

  
Rémy MARCHADIER

**AR Prefecture**

086-288600232-20241004-202410\_026-DE  
Reçu le 14/10/2024